



Certificat d'accomplissement des formalités d'affichage

J'atteste avoir procédé à l'affichage de la délibération, prise en date du 28 mars 2024, relative à l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de recourir à la procédure de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme et de définir les modalités de mise à du public, à compter du 29 mars 2024 et ce pendant une durée d'un mois.

Fait le 29 mars 2024



Eric BATTAGLIA
Le Maire,

Vice-président de la Communauté
d'Agglomération Plaine Vallée